

REPONSE DU CONSEIL D'ETAT

à l'interpellation Sergei Aschwanden – Le sport associatif, ce grand oublié ?

Rappel de l'interpellation

Le 24 avril 2020, les médias ont relayé l'information qu'une enveloppe de 39 millions serait allouée à la culture vaudoise. Sur ce montant global, l'Etat de Vaud allouerait 14,5 millions¹. Les demandes devaient être déposées jusqu'au 30 avril et seraient traitées entre les mois de juin et août. Il faut saluer la réactivité du canton ainsi que celle du Service des affaires culturelles (SERAC) afin que le monde culturel puisse être soutenu comme il se doit.

En prenant exemple sur la mise en place d'un tel soutien à la culture vaudoise, j'aimerais connaître la position du canton par rapport au monde sportif. La Confédération a alloué un montant de 100 millions², réparti à parts égales, 50 millions pour le sport professionnel et 50 millions pour le sport amateur. En se penchant un peu plus sur les conditions d'octroi des 50 millions pour le sport amateur, il est stipulé que les associations ou clubs sportifs pourront uniquement recevoir une aide si ladite association est confrontée à des problèmes de liquidités ou d'insolvabilité. Il faut rappeler que les clubs et fédérations sportifs contribuent de manière déterminante à la valeur ajoutée brute du sport en Suisse. Les clubs et fédérations sportifs génèrent une valeur ajoutée brute de 1,49 milliard de francs et emploient environ 9740 personnes, contribuant ainsi pour 14 % à sa valeur ajoutée et pour 10 % à son emploi³. Sachant que la grande majorité des clubs sportifs (sur)vivent grâce au bénévolat de leurs membres, qui « heureusement » génèrent une faible valeur ajoutée brute par salarié (productivité du travail) ce qui a pour conséquence directe de permettre aux clubs leur survie financière. J'ai donc l'honneur de poser les questions suivantes au Conseil d'Etat :

- ❖ *Un soutien financier aux associations et clubs est-il prévu ?*
- ❖ *Si oui, dans quel délai les associations et clubs pourront-ils faire une demande ?*
- ❖ *Si non, pourquoi ?*
- ❖ *Le canton de Vaud va-t-il octroyer un rabais sur les locations de ses locaux et/ou infrastructures à des associations et clubs vaudois ?*
- ❖ *Les clubs et associations devant rembourser un prêt Loi sur les investissements dans les régions de montagne (LIM) peuvent-ils envisager un décalage d'un an du remboursement des tranches de ce prêt ?*

Ne souhaite pas développer.

(Signé) Sergei Aschwanden

¹ <https://m.24heures.ch/articles/27775610>

² <https://www.baspo.admin.ch/fr/aktuell/covid-19-finanzhilfen-sport.html>

³ Sport et économie en Suisse, de l'importance économique du sport en Suisse, Rütter Soeco (version abrégée)

Réponse du Conseil d'Etat

1. Préambule

Le sport vaudois est composé notamment de 38 associations cantonales, de plus de 1'100 clubs et de milliers de compétitions/manifestations chaque année – la plupart gérés par des comités entièrement bénévoles. Il est donc extrêmement difficile de se faire une idée très précise de l'impact de la pandémie sur ce tissu associatif, d'autant que les effets de celle-ci vont se déployer durant de nombreux mois, voire une à deux années. Néanmoins, différentes données sectorielles ou globales nous permettent d'appréhender la situation :

- plusieurs dizaines de clubs se sont adressés au Service de l'emploi (SDE) pour obtenir des RHT. Il s'agit de clubs professionnels ou de clubs qui ont un ou des employés à temps partiel ou complet (entraîneurs salariés, employés administratifs, employés de gestion des infrastructures, etc.) ;
- la fédération nationale Swiss Basket a fait parvenir au Service de l'éducation physique et du sport (SEPS) une étude montrant que les seuls clubs de l'élite vaudois de basket estiment perdre plusieurs dizaines de milliers de francs à cause de la pandémie, somme susceptible de mener l'un ou l'autre club à la faillite ;
- l'association cantonale vaudoise de gymnastique (ACVG) a effectué une étude auprès de 120 clubs. Plus de la moitié estiment qu'ils vont subir une perte financière à cause de la Covid-19, pour un montant total supérieur au demi-million de francs ;
- le SEPS et la Fondation « Fonds du sport vaudois » ont réalisé un sondage pour tous les clubs vaudois, en demandant aux associations cantonales de le relayer auprès de leurs membres. Le délai de réponse était fixé au 31 mai. 63 d'entre eux ont annoncé un déficit cumulé prévisionnel généré par la pandémie à hauteur de plus de 1,5 million de francs.

Il est difficile, sur des bases aussi approximatives, de faire une extrapolation pour l'entier des clubs sportifs vaudois et de savoir si les pertes s'élèveront à 5, 8 ou 10 millions de francs et combien de clubs verront leur existence mise en danger. Il est néanmoins établi que la situation financière des clubs se trouve péjorée.

Précisons enfin qu'il est impossible de se baser sur le nombre de clubs qui se sont annoncés auprès de la Confédération pour obtenir un soutien dans le cadre du premier paquet de mesures dont l'échéance était fixée au 30 juin : les critères d'octroi étaient si stricts que seuls 14 clubs vaudois ont accompli les démarches nécessaires. Cette sévérité fédérale a d'ailleurs été soulignée dans une question urgente déposée par M. le Député Jean-Daniel Carrard lors de la séance du Grand Conseil du 16 juin, demandant que le DEIS intervienne auprès de la Confédération pour que les critères des paquets d'aides fédérales soient sensiblement assouplis. Sur les 50 millions prévus dans ce premier paquet d'aides, seuls 5 millions ont été distribués au sport populaire suisse. Ceci confirme l'extrême sévérité des critères d'octroi. Toutefois, la Confédération a reporté le solde de 45 millions dans un deuxième paquet d'aides fédérales, qui s'élève à 95 millions jusqu'à la fin de l'année 2020. Un troisième paquet de 100 millions est prévu pour 2021. Ces aides seront réparties entre les différentes fédérations sportives nationales qui seront, elles, chargées de distribuer ces montants au sein des structures de leur sport (associations cantonales, clubs, évènements, centres d'entraînement, structures de formation, etc.).

2. Réponses aux questions

Question 1 : Un soutien financier aux associations et clubs est-il prévu ?

Oui. Deux soutiens différents et complémentaires ont été décidés par le Conseil d'Etat en collaboration avec la Fondation « Fonds du sport vaudois » (FFSV) chargée de redistribuer les bénéfices annuels de la Loterie Romande.

a) Clubs vaudois de l'élite en sport collectif

Une grande partie de ces clubs ont été fortement impactés par la pandémie et le semi-confinement, ce dernier intervenant au moment le plus génératrice de recettes financières : la fin de la saison et les matches à enjeux (*play-offs*, matches de promotion et relégation).

Le soutien à ces clubs se fonde sur l'aide financière annuelle de la FFSV. Par le biais d'une grille multicritères qui tient notamment compte du niveau de jeu (ligue A ou B), du nombre d'équipes juniors ainsi que de l'importance du budget, la FFSV verse chaque année environ CHF 1,2 million à 29 clubs vaudois. Cette somme sera doublée pour la saison 2020-21. Trois acteurs financent ce doublement à parts égales : l'Etat, la FFSV, ainsi que, sur une base volontaire, la commune dans laquelle le club a son siège.

La part à charge de l'Etat de Vaud s'élève à CHF 403'000.

b) Clubs vaudois de sport populaire

Le soutien envers ces clubs se base sur l'aide annuelle de la FFSV aux 38 associations sportives cantonales. Cette aide est doublée en 2020. Les associations sont ensuite chargées de répartir cette somme entre leurs clubs selon des critères qu'elles sont chargées d'établir en fonction de leur situation spécifique. L'association devra mettre ce point à l'ordre du jour de son assemblée générale (afin de générer un débat et d'éviter tout risque d'arbitraire) puis de remettre un rapport écrit au SEPS contenant au minimum les critères retenus, la liste des bénéficiaires et les montants.

Cette aide se montera à plus de CHF 1,5 million dont 1/3 à charge de l'Etat, soit un montant approximatif de CHF 530'000.-. La FFSV prend les deux autres tiers à sa charge, à savoir environ CHF 1'060'000.-.

Cette solution a l'avantage d'être simple, rapide, efficace et de laisser chaque sport assumer la gestion financière de cette crise en fonction de ses besoins propres.

Au surplus, la pandémie a eu pour effet d'annuler un certain nombre de manifestations sportives internationales soutenues par le SEPS. Certaines ont toutefois exprimé le besoin d'obtenir la subvention octroyée faute de quoi leur pérennité ne pourrait plus être assurée. D'autres manifestations annulées n'ont pas généré suffisamment de coûts pour que l'annulation les pénalise fortement. Ces sommes non versées sont réaffectées dans l'aide aux clubs de sport d'élite et de sport populaire. Dans le même ordre d'idée, des manifestations prévues dans les domaines du sport scolaire ou du sport international n'auront finalement pas lieu ; de très nombreux cours Jeunesse+Sport ont été annulés ; le recrutement d'un collaborateur au secteur Jeunesse+Sport n'a pu intervenir avant le printemps : le temps de relancer toute la procédure, l'engagement interviendra au 01.01.2021 seulement. En tenant compte de ces économies, le budget 2020 du SEPS permet de prendre en charge ces deux soutiens pour un montant total de CHF 938'000 environ.

Question 2 : Si oui, dans quel délai les associations et clubs pourront-ils faire une demande ?

Le système de soutien mis en place par le SEPS a l'avantage d'être simple, rapide et efficace et ne nécessite pas la mise en place d'une procédure administrative complexe au sein de l'administration. Les versements seront effectués d'ici au 30 août 2020 au bénéfice des clubs élites et des associations sportives cantonales. Ces organisations ont été averties par courrier en date du 8 juillet. Ainsi, il ne leur est pas nécessaire de formuler de demande ce qui permet d'éviter une surcharge administrative à un secteur essentiellement bénévole déjà suffisamment mis à mal par la crise.

Question 3 : Si non, pourquoi

Voir réponse à la question 2.

Question 4 : Le Canton de Vaud va-t-il octroyer un rabais sur les locations de ses locaux et/ou infrastructures à des associations et clubs vaudois ?

Le Conseil d'Etat est sensible à cette question qui fera l'objet d'une décision plus globale. Celui-ci sera donc nanti de la question des loyers commerciaux encaissés par l'Etat très prochainement. Le Conseil d'Etat relève en l'état que les tarifs pratiqués sont concurrentiels et ne couvrent pas les charges.

Question 5 : Les clubs et associations devant rembourser un prêt Loi sur les investissements dans les régions de montagne (LIM) peuvent-ils envisager un décalage d'un an du remboursement des tranches de ce prêt ?

Cette question est traitée dans le cadre plus général du remboursement des prêts LIM, LADE et LPR qui relève du Conseil d'Etat. Celui-ci sera nanti de cette question dans les meilleurs délais.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 26 août 2020.

La présidente :

N. Gorrite

Le chancelier :

V. Grandjean